



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation fragile des aides à domicile sans augmentation de rémunération

Question écrite n° 14368

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre du travail et des solidarités sur la situation des aides à domicile qui interviennent chaque jour auprès de personnes âgées souvent fragiles ainsi que de personnes en situation de handicap. Pour la troisième fois depuis 2025, l'augmentation de leur rémunération a été rejetée en mars 2026. L'avenant n° 72 de la convention collective prévoyait 63 euros bruts mensuels supplémentaires, ce qui représente le minimum nécessaire pour que près de 40 % des salariés de ce secteur ne soient plus rémunérés en dessous du Smic. Cette décision peut déstabiliser ce secteur, conduisant à une baisse d'activités des services au détriment des personnes les plus fragiles. Aussi, il souhaite savoir s'il est prévu prochainement un nouvel examen de l'avenant pour stabiliser et soutenir ce secteur indispensable au maintien à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14368

Rubrique : Services à la personne

Ministère interrogé : [Travail et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2026](#), page 3086